



Le 21 janvier 2005

Destinataires : **Administrateurs des régimes de retraite assujettis à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)**

De : **Jeff Bee**
Directeur, Division de l'information réglementaire

Objet : **Déclaration annuelle de renseignements et États financiers attestés et renseignements généraux**

Vous trouverez ci-joint les formulaires et guides du BSIF suivants, que doivent utiliser les administrateurs de régimes de retraite agréés en vertu de la LNPP pour déclarer les renseignements sur un exercice se terminant entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2005 :

- Formulaire BSIF 49 – Déclaration annuelle de renseignements (DAR)
- Instructions relatives à la Déclaration annuelle de renseignements
- Formulaire BSIF 60 – États financiers attestés et renseignements généraux (EFARG)
- Guide des états financiers et des renseignements généraux

Le BSIF et l'ARC émettent la DAR conjointement. Les répondants des régimes doivent déposer la DAR dans les six mois suivant la fin de l'exercice du régime. La Division des finances et de la planification intégrée du BSIF se sert des renseignements contenus dans la DAR pour déterminer les frais de production annuelle, puis émet une facture en conséquence.

Les *Instructions relatives à la Déclaration annuelle de renseignements* présentent un barème des frais mis à jour à la page 5. Pour de plus amples renseignements sur la façon de remplir la DAR, veuillez vous reporter à ce document.

Alors que les montants consignés dans la DAR sont en dollars entiers, comme par le passé, les montants consignés dans les états financiers doivent être en milliers de dollars.

Vous êtes donc prié d'envoyer ces documents remplis à la Division de l'information réglementaire, 255, rue Albert, 13^e étage, OTTAWA (Ontario), K1A 0H2.

Mis à part quelques modifications relatives à la terminologie et à la mise en page, les formulaires et les guides n'ont pas beaucoup changé par rapport à l'année dernière. Vous trouverez, annexé à la présente, le résumé de ces modifications.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre gestionnaire chargé des relations. Par ailleurs, si vous avez besoin d'aide pour remplir ou déposer ces documents, veuillez appeler la Division de l'information réglementaire, au (613) 990-1889.

Pièces jointes